

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE** 3 Juillet 2018

## Nicoll s'engage à multiplier par 5 les quantités de matières plastiques recyclées (MPR) dans sa production à l'horizon 2025.

Hier au Ministère de l'Economie, 55 entreprises et fédérations françaises se sont engagées pour l'économie circulaire en impulsant une nouvelle feuille de route. L'objectif est d'incorporer plus de 600 Ktonnes de matières plastiques recyclées (MPR) à l'horizon 2025. Nicoll en tant qu'acteur majeur de la filière plasturgie confirme son engagement volontaire : multiplier par 5 les quantités de matières plastiques recyclées dans sa production, soit près de 15 000 tonnes de MPR réintégrées dans la boucle vertueuse de l'économie circulaire.



Benoit Hennaut, DG de Nicoll, filiale du groupe Aliaxis et Président de la Fédération Française de la Plasturgie et des Composites déclare : "Le plastique est un matériau à durée de vie longue, léger à transporter et donc à faible empreinte carbone ! Si l'on veut atteindre l'objectif de 100 % de recyclage en 2025, il faut introduire davantage de plastiques recyclés." Et de conclure : "Le plastique usagé n'est pas un déchet mais une ressource! A nous de mettre en place les conditions de collecte, de recyclage et d'intégration".

Si Nicoll, entreprise choletaise fondée en 1956, recycle depuis déjà 30 ans le PVC, elle s'est engagée, dès 1996, dans une démarche environnementale avec le Syndicat National des Tubes et Raccords en PVC (STR-PVC).

Citoyenne et pionnière en matière de recyclage, Nicoll assure sur ses différents sites industriels la collecte et le traitement des chutes de production de produits PVC.

"Au sein de la filière bâtiment et infrastructures de la Fédération, Nicoll et les autres entités d'Aliaxis France comptent jouer pleinement leur rôle de leader. Ils participeront activement avec les autres signataires de l'engagement volontaire à la création d'un réseau de points de collecte sur l'Hexagone avec l'objectif de doubler les volumes de MPR introduits dans les produits finis", ajoute Benoit Hennaut.

## Les atouts des MPR

- →1 tonne de matière issue du recyclage représente une économie de CO2 de l'ordre de 2 à 3 tonnes dans la fabrication des objets plastiques
- →Dès le premier kg de MPR utilisé, il y a une économie carbone quantifiable
- →Utiliser jusqu'à 17 fois moins de CO2 ou encore jusqu'à 9 fois moins d'énergies non renouvelables pour la production



an **OAliaxis** company

Pour toute information complémentaire : 37, rue Pierre et Marie Curie BP 10966 49309 Cholet Cedex Tél. 02 41 63 73 83

www.nicoll.fr

Filiale du groupe Aliaxis, un des leaders mondiaux de la fabrication et de la commercialisation de solutions plastiques pour le bâtiment, l'industrie et les travaux publics, Nicoll est depuis 60 ans L'un des premiers fabricants européens de produits en matériaux de synthèse. Spécialisé dans l'injection et l'extrusion, Nicoll double sa haute technicité d'une politique très avancée de créativité et d'innovation. Les certifications ISO 14001 et ISO 9001 version 2000 ainsi que l'ISO 50001, obtenue en avril 2015, confirment l'engagement qualitatif de Nicoll et son souci permanent de préserver l'environnement.

CONTACT PRESSE